PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

Direction des Politiques Interministérielles
Bureau des Procédures d'Utilité Publique
et de l'Environnement

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de VITRY EN ARTOIS
Avis Enquête Publique

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION ET DE VALORISATION DES DECHETS
(SYMEVAD)

PETITIONNAIRE

Par arrêté préfectoral du 1er décembre 2016, une enquête publique est ouverte pendant 32 jours à partir du 3 janvier 2017, sur la demande d'autorisation d'exploiter une unité de compostage et de production de bois énergie sise lieu-dit « Le Fond de Quiery » à VITRY EN ARTOIS (62490).

M. Christophe MEZIERES (03.21.74.35.99), chargé du suivi du dossier du SYMEVAD est l'interlocuteur technique de ce projet.

Un dossier relatif à ce projet est déposé en mairie de VITRY EN ARTOIS, siège de l'enquête, et en mairies de BIACHE SAINT VAAST, BREBIERES, FRESNES LES MONTAUBAN, IZEL LES ESQUERCHIN, QUIERY LA MOTTE.

Une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner par écrit à la mairie de VITRY EN ARTOIS du 3 janvier 2017 au 3 février 2017 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de VITRY EN ARTOIS ou les formuler à Monsieur Hubert DENUDT expert hydrogéologue indépendant, commissaire-enquêteur, qui sera présent en mairie de VITRY EN ARTOIS :

- Mardi 3 janvier 2017 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 11 janvier 2017 de 9h00 à 12h00
- Samedi 21 janvier 2017 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 27 janvier 2017 de 9h00 à 12h00
-Vendredi 3 février 2017 de 14h00 à 17h00

M. Jean-Michel LY SIN CHENG conseiller en formation continue au GRETA de Bruay Béthune retraité, est désigné Commissaire Enquêteur suppléant pour cette même enquête publique.

La copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairies de BIACHE SAINT VAAST, BREBIERES, FRESNES LES MONTAUBAN, IZEL LES ESQUERCHIN, QUIERY LA MOTTE et VITRY EN ARTOIS.

A l'issue de l'Enquête Publique, la Préfète statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas de Calais (« Publication / Consultation du Public / Enquête Publique / ICPE Autorisation ») les informations relatives à ce projet.